



AGIR

POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES, L'AUTONOMISATION DES FEMMES ET L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES EN AFRIQUE

Communication à l'attention des médias Financement en faveur de l'égalité des sexes*

Se reporter au document de synthèse sur le financement en faveur de l'égalité des sexes

Sixième

Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VI)

19-21 Novembre 2008 - Centre de conférences des Nations Unies - Addis-Abeba (Éthiopie)



Commission économique
pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de
développement

* Le Bureau de liaison de UNIFEM auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique est très reconnaissant des contributions qui ont été apportées.

Communication à l'attention des médias

Financement en faveur de l'égalité des sexes

1. Pourquoi le financement de l'égalité homme-femme est-elle importante?

- **Financer l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes relève d'une obligation** souscrite par les pays à travers l'acte souverain de la ratification de divers instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.
- **Ce financement produit des rendements élevés dans les domaines social et économique.** On estime que ne pas atteindre les cibles de l'OMD 3 pourrait avoir pour conséquence une réduction de 0,1 à 0,3% des taux de croissance par habitant dans les pays concernés. Dans le rapport 2007 sur la situation économique et sociale en Asie et dans le Pacifique, des estimations ont fait apparaître que la région perdait 42 à 47 milliards de dollars des États-Unis par an, en raison de l'accès limité des femmes aux possibilités d'emploi, et 16 à 30 milliards de dollars supplémentaires par an, en raison des disparités entre sexes dans le domaine de l'éducation (Nations Unies, CESAP, 2007). Il y a ici une leçon à tirer pour l'Afrique.
- **Un aspect intéressant de l'investissement en faveur de l'égalité homme-femme est constitué par les effets d'entraînement intergénérationnels** d'un tel investissement. Il a été prouvé que les mères instruites ont des taux de fécondité plus faibles, que leurs enfants vont à l'école et sont en meilleure santé.
- **Accroître les ressources destinées à promouvoir l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes contribuerait de manière significative à la réalisation de tous les autres objectifs de développement**, notamment les OMD. «Un progrès pour les femmes est un progrès pour tous» (résolution 60/1, par. 58, de l'Assemblée générale).
- **Investir dans des activités en faveur des femmes et des filles a un effet multiplicateur sur la productivité, l'efficacité et en matière de croissance économique durable.** Comme l'explique le nouveau Plan d'action de la Banque mondiale sur le genre, «les raisons de développer les opportunités économiques des femmes ne sont plus à démontrer; c'est tout simplement un atout pour l'économie.»¹

2. Quels engagements ont été pris jusqu'à présent en vue de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes?

- L'obligation de financer l'égalité homme-femme fait partie intégrante de tous les engagements pris par les pays africains et leurs partenaires internationaux au développement en faveur de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes.
- Les pays africains ont pris des engagements dans le cadre de différents instruments internationaux et régionaux qui garantissent les droits fondamentaux de la femme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard

1 Ibid, par.14

des femmes, la Résolution 1325 du Conseil de sécurité, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique, ainsi que le Programme d'action de Beijing. Ladite obligation découle également de l'engagement pris au niveau international de réaliser les OMD d'ici à 2015. Le Consensus de Monterrey contient un accord-cadre pour le financement du développement, y compris celui de l'égalité homme-femme et du renforcement du pouvoir des femmes.

3. Quelles sont les préoccupations clefs qui ont été exprimées en ce qui concerne les recommandations formulées jusqu'à présent à propos du financement de l'égalité homme-femme?

Le financement de l'égalité homme-femme doit être envisagé dans le cadre d'un dialogue plus vaste et continu sur le financement pour le développement.

Préoccupation clef: Au cours de sa cinquante-deuxième session tenue en mars 2008, la Commission de la condition de la femme a, de nouveau, exprimé sa préoccupation en constatant que ***l'insuffisance de l'engagement politique et le manque de ressources*** budgétaires continuaient de faire obstacle à la réalisation des Objectifs de l'égalité homme-femme et à l'autonomisation des femmes.

Proposition formulée:

- La Commission a mis l'accent sur le besoin ***d'un engagement politique*** permettant de dégager les ressources humaines et financières nécessaires pour le renforcement du pouvoir des femmes. ***Elle a en outre souligné la nécessité d'identifier et de mobiliser toutes les sources de financement dans tous les secteurs*** pour réaliser les Objectifs de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation.²
- Plus particulièrement, la Commission de la condition de la femme ***a exhorté les gouvernements à procéder à une analyse sexospécifique des recettes et des dépenses dans tous les aspects de leurs politiques et à tenir compte des résultats de cet examen et de cette évaluation dans la planification de leur budget, l'allocation des crédits budgétaires et la mobilisation de revenus***, afin de renforcer la contribution des dépenses publiques à l'accélération de la mise en œuvre intégrale et effective de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action de Beijing.
- La Commission a par ailleurs exhorté ***les pays développés, qui ne s'étaient pas encore acquittés à cet égard, des engagements pris, à faire des efforts concrets pour atteindre l'objectif de 0,7% de leur PNB consacré à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement et celui de 0,15 à 0,20% pour celle destinée aux pays les moins avancés.***

² Ibid, par.1

4. Quels sont les principaux domaines où des progrès sont possibles et quels sont les problèmes qui se posent pour réaliser la parité homme-femme et l'autonomisation des femmes?

En évaluant les progrès, il est important d'évaluer les performances dans le cadre de trois grands domaines d'autonomisation (c'est-à-dire politique, économique et social). Même si les données sur les flux de ressources sont limitées concernant les interventions en faveur de l'autonomisation des femmes, de toute évidence, l'analyse des résultats et des incidences dans ce domaine laisse entendre que certains progrès ont été faits.

■ *Autonomisation politique*

- Les constitutions nationales de nombreux pays africains garantissent les droits de l'homme, notamment l'égalité et la non-discrimination. **Un nombre de plus en plus élevé de femmes postulent à des fonctions publiques.** Le pourcentage de femmes siégeant dans les parlements nationaux atteint une moyenne de 18,4%, et ce nombre dépasse 30% dans les parlements nationaux de 22 pays.)³
- **L'Afrique a obtenu des résultats relativement satisfaisants**, grâce en particulier aux pays qui ont adopté des systèmes de quota en faveur de la représentation des femmes au parlement et dans les administrations locales. Lors des élections de septembre 2008 au Rwanda, un événement historique s'est produit, lorsque des femmes candidates ont remporté 44 des 80 sièges du Parlement, ce qui constitue le pourcentage le plus élevé au monde de femmes élues dans un parlement.

■ *Autonomisation sociale*

- Dans le domaine du renforcement du pouvoir social, **des progrès louables** ont été accomplis vers la parité garçon-fille dans l'éducation de base (United Nations, 2008b). **Toutefois, il se pose un problème de maintien des filles à l'école; leur taux d'abandon est plus élevé que celui des garçons.**
- **Les taux de mortalité maternelle demeurent inacceptables** dans la majeure partie du monde en développement. En 2005, plus de 500 000 femmes sont décédées en cours de grossesse, en couches ou dans les six semaines qui ont suivi l'accouchement. Quarante-vingt-dix neuf pour cent de ces décès sont survenus dans le monde en développement, l'Afrique subsaharienne et l'Asie méridionale enregistrant la majeure partie de ces décès. En Afrique subsaharienne, le risque que court une femme au cours de sa vie de décéder à la suite de complications liées à la grossesse et à l'accouchement qui peuvent être traitées ou évitées est de 1 sur 22, contre 1 sur 7 300 dans le monde développé.⁴
- **Les femmes et les filles restent plus vulnérables à l'infection du VIH**, en dépit des progrès réalisés en matière de disponibilité des informations sur la prévention et de l'accès à celles-ci. **Les taux de prévalence ont baissé dans certains pays, alors que d'autres pays ont vu les taux de nouvelles infections augmenter.**

3 UIP. 2008. «Les femmes dans les parlements nationaux: tableau sur la moyenne mondiale, situation au 31 mai 2008», cité dans UNIFEM 2008, Le progrès des femmes à travers le monde en 2005, 17.

4 Ibid, par.24

■ Autonomisation économique

- De modestes **progrès ont été réalisés dans le domaine de l'autonomisation économique**. Le pourcentage de femmes occupant un emploi rémunéré hors du secteur agricole est passé de 25% en 1990 à 31% en 2006.)⁵ Toutefois, **la majorité des femmes travaillent toujours dans le secteur informel, en particulier dans les emplois faiblement rémunérés les plus précaires du secteur informel**.

5. Quelles sont les considérations clefs dont il faut tenir compte pour évaluer les progrès réalisés?

- Les progrès accomplis **ne doivent néanmoins pas masquer la lenteur de ces progrès et parfois un renversement total de situation**. En 2005, le PNUD indiquait que 18 pays comptant au total une population de 461 millions d'habitants avaient enregistré en 2003 un indice de développement humain inférieur à leur indice de 1990. Treize de ces pays étaient des pays africains.)⁶
- On a estimé que l'expansion du VIH et du sida, de même que la stagnation économique, avaient contribué à ce renversement de tendance. **Des inégalités importantes et systémiques fondées sur le sexe existaient encore en très grand nombre**. Une femme enceinte en Afrique courait 180 fois plus le risque de décéder à la suite de complications liées à la grossesse qu'une femme vivant en Europe occidentale.)⁷
- **La violence contre les femmes est demeurée omniprésente** et très peu de pays africains avaient pris des mesures pour la prévenir, en poursuivre les auteurs ou rendre justice et fournir des services de manière adéquate et en temps utile aux femmes qui survivaient à cette violence. **La généralisation du viol, les viols massifs et d'autres formes de violence sexuelle à l'encontre des femmes dans les zones de conflits ou sortant de conflits étaient des phénomènes courants dans tous les conflits armés en Afrique**. La conjugaison entre l'appartenance sexuelle et d'autres spécificités, telles qu'être porteur du VIH ou être atteint du sida, le statut matrimonial, la classe sociale, le fait de se trouver en milieu rural ou urbain et un handicap physique ou autre, aggrave considérablement l'inégalité dont pâtissent les femmes.

6. De combien a-t-on besoin pour atteindre les objectifs d'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes?

- Une étude entreprise par la Banque mondiale a déterminé **l'enveloppe minimum de ressources** nécessaires pour réaliser les objectifs de l'égalité homme-femme et du renforcement du pouvoir des femmes. L'étude note que les interventions visant directement à promouvoir l'égalité homme-femme coûteraient en moyenne 7 à 13 dollars par habitant entre 2006 et 2015.

⁵ Ibid, par.18

⁷ PNUD, Rapport sur le développement humain 2005, 21

⁸Forum économique mondial,2005; L'autonomisation des femmes: Mesurer les disparités globales entre les sexes, 4

- En présentant un certain nombre de scénarios et en faisant des projections relatives aux coûts, l'étude a fait ressortir **que l'insuffisance de financement en faveur de l'égalité homme-femme se situait entre 12 et 30 milliards de dollars en 2006 et devrait s'accroître pour atteindre 24 à 83 milliards de dollars en 2015 (UNIFEM, 2008).**
- Dans le rapport qu'il a soumis à la Commission de la condition de la femme en février 2008, le Secrétaire général de l'ONU a relevé qu'il y avait eu **peu d'évaluation des ressources mobilisées aux fins de concrétiser au niveau national les engagements pris à l'échelle mondiale en faveur de l'égalité homme-femme et du renforcement du pouvoir des femmes.)**⁸

Note: L'insuffisance des données relatives aux ressources allouées aux programmes et projets pour le renforcement du pouvoir des femmes rend difficile, voire impossible, une analyse exhaustive des progrès réalisés en matière de financement en faveur de l'égalité homme-femme au titre de chacun des piliers de financement.

7. D'où proviennent les ressources?

■ Mobilisation des ressources étrangères:

- **Il existe deux sous-catégories, à savoir les investissements étrangers directs (IED) et l'Aide publique au développement (APD).**⁹ Les ressources étrangères sont classées selon trois grandes catégories - du renforcement du pouvoir politique, social et économique. Pour ces trois domaines à la fois s'impose la nécessité de créer un cadre politique et institutionnel qui légitime et institutionnalise le renforcement du pouvoir des femmes.
- **Note sur l'IED:** Comme dans d'autres domaines, on dispose de peu de données sur la contribution des investissements étrangers directs aux objectifs d'égalité homme-femme et d'autonomisation des femmes en Afrique. Il faut un lien plus explicite au niveau politique et dans les domaines prioritaires d'investissement. Les mécanismes nationaux pour le renforcement du rôle des femmes et les groupes de sensibilisations doivent jouer un rôle plus actif dans la formulation et le suivi des politiques d'investissement.

■ Mobilisation des ressources domestiques: Des ressources nationales budgétaires (c'est-à-dire prévues au budget) ou «hors budget» (c'est-à-dire extrabudgétaires), peuvent être mobilisées et dépensées.

- Les ressources nationales budgétaires d'une part proviennent, dans une large mesure, **des prélèvements fiscaux et des droits perçus aux niveaux national et décentralisé.** En outre, de telles ressources sont dépensées dans le cadre du budget. Le fait de mobiliser et de dépenser des ressources dans le cadre du budget est important, parce que cela permet d'éviter toute redondance et d'assurer que les programmes sont mis en œuvre dans le cadre des priorités nationales. Dans certains pays, les ministères des finances commencent à recourir à une budgétisation axée sur les résultats en complément du processus de budgétisation en usage jusqu'ici. La tendance est cruciale, du fait qu'elle traduit dans de nombreux cas, comme celui du Maroc, la volonté de prendre en compte l'évaluation et les indicateurs de l'impact de la problématique homme-femme.

⁸ Nations Unies, ECOSOC, (2007), «Financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes», Rapport du Secrétaire général, E/CN.6/2008/2, par. 12

⁹ Voir pour plus de détails le Consensus de Monterrey; voir également PNUD, «La coopération internationale à la croisée des chemins: aide, commerce et sécurité dans un monde de l'égalité», Rapport sur le développement humain 2005.

- **Les ressources extrabudgétaires** ne sont pas dépensées dans le cadre du budget ni incluses dans celui-ci. Elles peuvent provenir de **contributions volontaires (par exemple, appel de fonds, dons de sociétés)** et de financement d'interventions par le secteur privé. Il y a eu un accroissement des partenariats public-privé dans lesquels les pouvoirs publics ont encouragé le secteur privé à nouer un partenariat avec le gouvernement pour développer des communautés et des secteurs dans lesquels ils mènent leurs activités. Outre les dons en faveur des projets se situant dans le cadre de la responsabilité des entreprises, les secteurs privés locaux ont investi des montants considérables dans le domaine de l'éducation, contribuant ainsi à un accroissement important du nombre d'écoles et d'universités privées, au cours de ces quelques dernières années. *Il existe toutefois peu d'éléments attestant d'efforts planifiés en vue de mobiliser des ressources provenant de partenariats public-privé et qui seraient destinées à la réalisation de l'objectif d'égalité homme-femme ou du renforcement du pouvoir des femmes.*

■ Recettes tirées du commerce

Outre les recettes fiscales tirées du commerce, des initiatives ciblées d'expansion du commerce peuvent favoriser l'égalité homme-femme et le renforcement du pouvoir des femmes, en créant des emplois, des possibilités de devenir travailleur indépendant et une augmentation des revenus. *Toutefois, l'instauration de termes de l'échange équitables, en particulier entre pays développés et pays en développement, constitue une condition préalable à remplir.*

8. Comment les ressources sont-elles utilisées?

Les interventions en faveur du renforcement du pouvoir des femmes ne sont pas souvent définies de manière explicite, ni dans le budget ni dans les stratégies nationales de développement. Le résultat en est qu'il n'existe pas de données systématiques relatives à la proportion des budgets nationaux ou sectoriels qui sont consacrés à l'égalité homme-femme et au renforcement du pouvoir des femmes. De nombreuses vérifications budgétaires prétendument basées sur l'équité entre homme et femme ont été menées par des organisations de défense des femmes bien que dans certains pays, les ministères des finances et les comités parlementaires permanents jouent de plus en plus un rôle de leader.

9. Conclusions et messages clefs sur le financement de l'égalité homme-femme

- Certes, des progrès ont été réalisés dans le financement du développement, mais on craint que ces progrès ne soient pas suffisants pour la réalisation des OMD d'ici à 2015.
- L'insuffisance de financement et en conséquence la nécessité de prendre des mesures urgentes et durables pour y remédier ont été soulignées dans les principales réunions internationales, notamment les réunions d'examen Beijing+5 et Beijing+10, les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les OMD, tenues en 2005 et en 2008 et la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, réunions qui étaient axées sur le financement de l'égalité homme-femme. La Commission de la condition de la femme a réaffirmé que la mise en œuvre du Programme d'action exigeait la mobilisation de ressources financières adéquates aux niveaux national, régional et international.
- Le renforcement des capacités nationales à cet égard dans les pays en développement exige que des efforts soient faits pour la réalisation la plus rapide possible des objectifs

convenus de l'APD. La Commission a souligné l'importance qu'il y avait à utiliser pleinement toutes les sources de financement du développement.

- Un financement accru et durable en faveur de l'égalité homme-femme requiert l'engagement effectif des pays africains, des pays développés, des organisations de la société civile, des organismes multilatéraux et du secteur privé. La Commission de la condition de la femme a fait des recommandations de large portée, lors de sa cinquante-deuxième session.

À l'intention des médias participants à ADF VI

Liste des questions clefs utiles devant être abordées pendant les diverses séances

- (1) Les orientations budgétaires au niveau national devraient tenir compte des obligations sectorielles et nationales pour financer l'égalité entre homme et femme. Quel progrès a-t-on réalisé dans la budgétisation sexospécifique en Afrique? Quelles sont les bonnes pratiques et comment peut-on les améliorer? Quels sont les impacts des initiatives budgétaires tenant compte des questions homme-femme dans les pays africains?
- (2) Quels sont les principaux facteurs facilitateurs et les principales contraintes qu'il faut traiter pour garantir le financement de l'égalité entre homme et femme d'une ampleur qui pourrait faciliter la réalisation de l'OMD 3?
- (3) Que peut-on faire pour progresser davantage ?
- (4) L'Afrique a-t-elle besoin d'un plan stratégique pour financer l'égalité entre homme et femme et l'autonomisation des femmes ? Dans l'affirmative, quel rôle devraient jouer les États membres de l'Union africaine, des Communautés économiques régionales, de la CEA et de la Banque africaine de développement pour l'élaboration et l'application d'un tel plan?
- (5) Que doit-on faire pour assurer une collecte ainsi qu'une diffusion de données systématique et régulière sur le financement de l'égalité entre homme et femme en Afrique? Quelles sont les stratégies les plus efficaces pour le faire ? Comment doit-on faire fond sur les efforts existants ?
- (6) Quel est le meilleur mécanisme permettant de développer les capacités des défenseurs de l'égalité entre homme et femme et de l'autonomisation des femmes et d'élargir la compréhension des divers aspects du financement de cette égalité?
- (7) Quels sont les impacts de la crise financière actuelle sur le financement de l'égalité entre homme et femme?
- (8) Que peut-on faire pour atténuer cet impact et faire en sorte que le financement de l'égalité entre homme et femme s'améliore?

Références bibliographiques

Elson D, 2006. Budgeting for Women's Rights: Monitoring Government Budgets for Compliance with CEDAW, UNIFEM, New York.

UNIFEM, 2008. Le progrès des femmes à travers le monde en 2005, New York.

Nations Unies, 2008a. Rapport de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme (par. 16), E/CN.6/2008/11, New York.

_____ 2008b. Rapport sur le Millénaire du développement, New York.

_____ 2003. Le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement, New York.

_____ 2000. «Les femmes en l'an 2000: égalité entre sexes, développement et paix pour le XXIe siècle». A/55/341. Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la mise en oeuvre du Document final de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, New York.

Nations Unies, ECOSOC, 2007. «Financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes», Rapport du Secrétaire général, E/CN.6/2008/2, New York.